

**SÉANCE DU 17 MAI 2016 À 19 h 00**

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois de mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 11 mai 2016 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Michel FOUILLEUX – Isabelle DÉPREUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI (arrivée en cours de séance) - Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Nathalie POINGT – Christian GIRARDET – Richard VALAT – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND

Absents excusés : Éliane LAFAYE a donné pouvoir à Isabelle DÉPREUX  
Christophe FOURNIER a donné pouvoir à Géraldine GUINAND  
Émilie BUTHION

Absent : Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Olivier LAURENT

**APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX :**

À l'ouverture de la séance, monsieur le maire demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur les comptes rendus des conseils municipaux des 25 janvier 2016, 2 mars 2016 et 21 mars 2016 qui ont été mis à disposition.

Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, a des remarques concernant la rédaction du compte rendu de la séance du 21 mars 2016 et propose :

- des corrections dans la chronologie du vote des délibérations ;
- des modifications de formulations ;
- des éléments de rédaction complémentaires ;
- l'ajout d'un paragraphe concernant le Conseil Municipal d'Enfants.

Les éléments de corrections ont été notés et validés par le conseil et le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2016 sera modifié en conséquence.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-018****CONVENTION CINÉ-ÉTÉ**

Monsieur le maire explique que l'opération Ciné-Été est inscrite sur le territoire du pays viennois depuis plus de 15 ans. D'abord mise en œuvre sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville, cette opération a été développée sur l'ensemble des communes de ViennAgglo. Ces séances de cinéma gratuites ont lieu en plein air avec une possibilité de repli dans une salle en cas de mauvais temps. La ville de Vienne et ViennAgglo sont co-organisatrices de cette opération depuis 2003.

L'opération Ciné-Été est également menée en étroite collaboration avec le cinéma Les Amphis de Vienne qui assure la projection des films.

Comme chaque année, depuis le début de l'opération, la commune de Villette-de-Vienne s'associe avec la commune de Chuzelles pour proposer en alternance cette séance de cinéma gratuite aux Villettois et Chuzellois.

En 2016, la séance est programmée sur Chuzelles et aura lieu le 29 août ou, en cas de mauvaise météo, à la salle polyvalente de Villette-de-Vienne.

Le coût total de la séance s'élève à 790,00 € soit 345,00 € pour la commune de Villette-de-Vienne et 345,00 € pour la commune de Chuzelles.

Monsieur le maire propose donc la signature d'une convention avec la ville de Vienne et ViennAgglo qui définit les modalités d'organisation de l'opération Ciné-Été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à signer la convention avec la ville de Vienne et ViennAgglo pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air dans le cadre de "Ciné-Été" ;
- décide de prendre en charge la co-organisation, avec la commune de Chuzelles, d'une séance de cinéma en plein air dans le cadre de l'opération "Ciné-Été" et de financer les frais et droits s'y attachant ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-019****MANDAT ANNULATION DE TITRES EXERCICES ANTÉRIEURS**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la commune a été destinataire d'un courrier de Monsieur le trésorier de Vienne Agglomération faisant état de titres communaux non recouvrables.

En effet, ces titres avaient été établis à l'encontre d'une famille villettoise et concernent des frais relatifs aux services périscolaires de la commune : cantine, garderie et TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Au vu de la situation présentée, la commission de surendettement des particuliers du département de l'Isère, conformément à l'article L332-5 du code de la consommation, a décidé un effacement de toutes les dettes de cette famille : OPAC 38, Service des impôts, Lyonnaise des eaux, trésor public, CAF de l'Isère, banques.

Cette décision a été confirmée et validée par ordonnance du tribunal d'instance de Vienne en date du 16 février 2016.

La commune doit donc annuler tous les titres émis à l'encontre de cette famille sur les exercices 2011, 2013, 2014 et 2015 représentant un montant total de : 1 243,40 €.

La répartition par exercice est la suivante :

Exercice	Montant
2011	17,70 €
2013	155,00 €
2014	497,20 €
2015	573,50 €
<b>Total</b>	<b>1 243,40 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'annulation de titres émis à l'encontre d'une famille villettoise pour un montant total de 1 243,40 € conformément aux décisions de la commission de surendettement des particuliers du département de l'Isère et du tribunal d'instance de Vienne ;
- précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur le budget 2016, imputée à l'article 6542, Créances éteintes, chapitre 65 Autres charges de gestion courante ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-020****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Madame Isabelle DÉPREUX, adjointe, explique que les commissions associations et finances se sont réunies afin d'étudier les attributions 2016 des subventions aux associations.

Les montants sont repris suivant les mêmes critères et les mêmes montants qu'en 2015.

Bien que l'association ne s'adresse pas en particulier à un public d'enfants compétiteurs, il est proposé que le montant de subvention pour l'association du tennis soit porté à 300,00 € compte tenu de son implication dans l'animation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Suite à la réunion des commissions associations et finances, monsieur le maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la liste des attributaires de subventions et sur les montants à affecter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe ci-dessous la liste des attributaires de subventions :

ASSOCIATIONS	Montant de subvention	ASSOCIATIONS	Montant de subvention
ACCA	200,00 €	F.C. Sévenne	300,00 €
ADMR	1 600,00 €	Gymnastique Volontaire	160,00 €
Amicale Boules	200,00 €	Rugby Club de la Sévenne	300,00 €
Si on chantait	160,00 €	Villette en Fête	200,00 €
Arts Villettois	200,00 €	Saint-Vincent	200,00 €
Sou des Écoles	1 400,00 €	Soleil d'Automne	200,00 €
Judo Club	300,00 €	Tennis club de Villette-de-Vienne	300,00 €
K'Danse Passion	200,00 €	Micro Club de la Sévenne	160,00 €
CTV - Cercle de Tir Villettois	160,00 €	Sévenne Natation	300,00 €
EvanOhé	200,00 €	Bénébi	200,00 €
Zumb'a Villette	160,00 €	Anciens combattants	160,00 €
APGR	100,00 €	L'Écho de la Sévenne	250,00 €

Ces subventions représentent un montant total de 7 610,00 € à prendre sur le compte 6574 du budget primitif 2016 voté à : 10 000,00 €.

Le conseil municipal précise que les montants ci-dessus ne seront effectivement versés aux associations que si elles ont transmis en mairie leurs statuts, leur bilan moral et financier annuel et leur attestation d'assurance liée à leur activité et éventuellement celle relative à la mise à disposition de locaux à l'année.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-021****SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ATOUT CRIN VOLTIGE**

Monsieur le maire explique que l'Association *Atout Crin Voltige* du poney club Atout Crin de Luzinay a adressé à la commune un courrier de demande de subvention.

En 2015, deux voltigeuses équestres ont remporté des médailles aux Championnats de France et, à ce titre, sont sélectionnées avec leur longeur villettois à la toute première coupe du Monde qui aura lieu du 18 au 20 juillet 2016 à Lamotte Beuvron.

L'association sollicite une subvention à la commune afin de pouvoir faire face à tous les frais occasionnés par ce déplacement et de permettre de limiter les dépenses des familles. Le budget prévisionnel fourni par l'association fait état d'un montant de dépenses de 2258,00 €, sur les 3 jours, pour 3 personnes (frais d'hébergement, de restauration, de transport, de location des chevaux).

Tenant compte du caractère particulier de cette manifestation (une première édition), une sélection annoncée aux concernés tardivement (en mars 2016), par solidarité et pour encourager une association liée à la vie villettoise, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle.

Une discussion s'engage sur l'attribution de cette subvention. En effet, cette association n'est pas domiciliée sur Villette-de-Vienne. Cependant, le longeur est villettois.

Monsieur Jean TISSOT est plutôt pour sponsoriser le coach villettois que l'association luzinayarde.

Monsieur Richard VALAT, conseiller municipal, pense qu'il faut passer au-dessus des « querelles de clochers » et ne voir que l'opportunité d'aider ces championnes émérites à participer à cette compétition de prestige.

La majorité des élus pense qu'effectivement les subventions communales accordées montrent une reconnaissance certaine apportée à des résultats sportifs permettant de porter haut les couleurs d'une commune ou de tout un ensemble de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour, 1 abstention) :

- valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association Atout Crin Voltige lui permettant de faire face aux dépenses générées par le déplacement à Lamotte Beuvron aux fins de participer à la coupe du monde de voltige équestre ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-022****CESSION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'UNE PARCELLE SITUÉE RUE NEUVE**

Monsieur le Maire rappelle 2 délibérations qui avaient été votées le 20 décembre 2002 et le 3 octobre 2008 validant la cession gratuite d'une parcelle au profit de la commune. Il s'agit d'un ancien dossier qu'il convient aujourd'hui de finaliser.

En effet, ces 2 délibérations avaient validé la cession gratuite au profit de la commune d'une parcelle cadastrée C 1054, d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>, située rue Neuve et appartenant aux consorts FANJAT.

Non entretenue par ses propriétaires, ces derniers consentent à la céder gratuitement à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la cession gratuite de la part des consorts Fanjat au profit de la commune de la parcelle cadastrée C 1054, d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>, située rue Neuve 38200 Villette-de-Vienne ;

- mandate monsieur le maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires (auprès de Maître Olivier MOINE, notaire de la commune) relatives à la cession gratuite de ce bien et en particulier pour la signature de l'acte authentique ;
- précise que la commune prendra à sa charge tous les frais relatifs à cette cession gratuite : actes notariés, frais divers, etc ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-023****ÉCHANGE DE PARCELLES : COMMUNE DE VILLETTE-DE-VIENNE – MADAME VERNAY Christine ÉPOUSE CARA**

Dans le cadre de la régularisation d'une situation existante concernant le chemin Favard et suite au déclassement d'une partie de ce chemin, monsieur le maire propose de céder à titre d'échange à Madame VERNAY Christine épouse CARA une contenance de 99 m<sup>2</sup> (future parcelle C 1821) et de recevoir en contrepartie une contenance de 40 m<sup>2</sup> (future parcelle C 1824) à prendre sur la parcelle C 648 (future parcelle C 1823) appartenant à Madame VERNAY Christine épouse CARA.

Cet échange aura lieu moyennant une soulte de 2950,00 € (50,00 € le m<sup>2</sup>) à la charge de Madame VERNAY Christine épouse CARA.

Étant précisé qu'une canalisation d'eaux usées traverse la parcelle cédée par Madame VERNAY Christine épouse CARA, en conséquence la commune consentira une servitude de passage de canalisations au profit des parcelles appartenant à Madame VERNAY Christine épouse CARA, notamment la parcelle C 1823, grevant la parcelle C 1824.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition de monsieur le maire ;
- mandate Maître Olivier MOINE, notaire de la commune, pour effectuer toutes les formalités nécessaires à cet échange de parcelles notamment la préparation de l'acte authentique ;
- précise que tous les frais relatifs à cet échange de parcelles seront supportés par moitié par chacune des 2 parties ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-024****VENTE D'UNE PARCELLE : COMMUNE DE VILLETTE-DE-VIENNE – MONSIEUR & MADAME CHEVALLIER Roger**

Dans le cadre de la régularisation d'une situation existante concernant le chemin Favard et suite au déclassement d'une partie de ce chemin, monsieur le maire propose de vendre à Monsieur et Madame CHEVALLIER Roger une contenance de 37 m<sup>2</sup> (future parcelle C 1822), moyennant la somme de 1850,00 € (50,00 € le m<sup>2</sup>).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition de monsieur le maire ;
- mandate Maître Olivier MOINE, notaire de la commune, pour effectuer toutes les formalités nécessaires à cette vente notamment la préparation de l'acte authentique ;
- autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES****🔗 Représentation de la commune aux commissions de ViennAgglo**

Monsieur le maire explique que monsieur Jean TISSOT, conseiller municipal, souhaite pour des raisons personnelles se retirer des commissions de ViennAgglo : économie-emploi et équipements sportifs, au sein desquelles il représente la commune de Villette-de-Vienne.

Il souhaite également ne plus représenter ViennAgglo au sein du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) des Rives du Rhône.

- ⇒ Madame Géraldine GUINAND, conseillère municipale, le remplacera au sein de la commission économie-emploi et rejoindra madame Nathalie POINGT, conseillère municipale, déjà déléguée.
- ⇒ Monsieur Éric TARTAVEL, adjoint, le remplacera au sein de la commission équipements sportifs et rejoindra monsieur Richard VALAT conseiller municipal, déjà délégué.
- ⇒ Monsieur Michel FOUILLEUX, 1<sup>er</sup> adjoint, le remplacera et représentera ViennAgglo au SCOT des Rives du Rhône avec monsieur Bernard LOUIS, maire.

Monsieur Michel FOUILLEUX précise qu'il fait déjà partie avec monsieur le maire d'un groupe de travail élus urbanisme que ViennAgglo convoque régulièrement pour l'informer des nouvelles réglementations en matière d'urbanisme.

Les changements sont notés et un courrier sera adressé à ViennAgglo afin d'en informer les services concernés.

**🔗 Les Hauts de Villette**

La société European Homes promoteur immobilier en charge du projet de construction de logements chemin des Vignes a envoyé une invitation pour le lancement de la commercialisation qui aura lieu, sur le site, le jeudi 19 mai 2016 à 18h00. Tous les élus sont évidemment conviés.

**🔗 Congrès national des maires**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il va participer, sur ses fonds propres, au congrès national des maires qui se déroulera à Paris du 31 mai 2016 au 2 juin 2016.

Pour information, ce congrès était initialement prévu au mois de novembre 2015 mais il avait été annulé en raison des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015.

**🔗 Installations classées**

Monsieur le maire explique qu'il a été interrogé par monsieur SABATIER pour la vente de ses parcelles situées chemin du Salin. En effet, ces parcelles abritaient d'anciennes carrières aujourd'hui totalement désaffectées. Monsieur SABATIER souhaite les vendre à un paysagiste qui entreposera de la terre.

Sur le règlement du POS (et dans celui du futur PLU), ces parcelles sont exclusivement réservées aux besoins des carrières.

Un courrier a été adressé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) afin de répondre très précisément à monsieur SABATIER.

**🔗 Commission accessibilité**

Les dossiers de demandes d'autorisation de travaux pour la mise en accessibilité de la mairie et de l'école déposés auprès de la Direction Départementale des Territoires ont été étudiés à la commission de ce jour. Dans ces dossiers, ont également été intégrées les demandes de dérogation pour les travaux que la mairie souhaite ne pas réaliser.

**🔗 AG ADMR**

L'assemblée générale de l'ADMR aura lieu le vendredi 3 juin 2016 à 20h30 à la maison des associations.

### ☞ **Conférence territoriale**

La conférence territoriale (suivi des dotations du conseil départemental de l'Isère) aura lieu le 17 juin 2016 à 17h00 dans les bureaux de ViennAgglo.

### ☞ **Visite de la centrale de Saint-Alban – Saint-Maurice**

Monsieur le maire explique que les services de EDF ont fait parvenir à la mairie un courrier informant qu'une visite de la centrale nucléaire de Saint-Alban – Saint-Maurice peut être organisée à l'intention de tous les conseillers municipaux qui le souhaitent.

Monsieur le maire fait un rapide tour de table. Onze élus sont intéressés par cette visite en zone contrôlée.

Les dates du 18 juillet 2016 ou du 19 juillet 2016, après-midi, sont retenues. Monsieur le maire reprendra contact avec les services de EDF afin de proposer ces dates et d'organiser cette visite.

### ☞ **Concours de boules des élus**

Le traditionnel concours de boules annuel organisé par l'amicale des élus aura lieu le samedi 4 juin 2016 à Seyssuel.

Monsieur Christian GIRARDET, délégué de la commune au sein de cette association, insiste pour que Villette-de-Vienne soit représentée à cette manifestation qui se déroulera dans une commune voisine.

### ☞ **Club de football de Villette-de-Vienne**

Concernant ce sujet, 2 projets sont actuellement à l'étude dans la vallée de la Sévenne :

- la mise en place d'un gazon synthétique (localisation à définir),
- la mise en sécurité de l'entrée des joueurs au stade de Villette-de-Vienne.

À ce jour, la commune de Seyssuel ne s'est pas encore positionnée.

### ☞ **Énergies renouvelables**

La causerie du 8 avril 2016 « les énergies renouvelables, au quotidien, ça marche ! » a été organisée par madame Martine TARDY représentante villettoise du « collectif citoyen pour la transition énergétique localement et au quotidien ». De nombreuses personnes étaient présentes et ont pu entendre des témoignages relatifs à l'utilisation des énergies renouvelables.

Le lundi 20 juin 2016, une réunion est organisée par ViennAgglo pour le lancement d'une réflexion autour du rôle possible des collectifs citoyens.

### ☞ **Exposition mycologique**

L'association mycologique de la Sévenne (siège social à Luzinay) a fait parvenir en mairie une invitation pour une exposition qu'elle organise le 16 octobre 2016, salle des Arcades à Luzinay, à l'occasion de ses 30 ans.

### ☞ **Réunion PLU**

- La commune a réceptionné une partie de l'étude sur le commerce sur la commune de Villette-de-Vienne (étude menée en lien avec ViennAgglo). Cette étude sera mise en ligne à disposition des élus dans les documents partagés. Monsieur le maire explique qu'il reste à rencontrer 3 propriétaires de terrains afin de leur expliquer les objectifs déterminés dans le futur PLU.

En effet, la commune peut imposer qu'un commerce existant reste en commerce, en cas de vente.

En revanche, elle ne peut pas imposer que des logements soient transformés en commerces en cas de vente et de changement de propriétaires.

- Monsieur le maire explique que les artisans et commerçants, sous réserve de satisfaire à certaines conditions (réalisation de travaux par exemple), peuvent bénéficier d'aides financières du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui a pour vocation d'aider au maintien des services de proximité dans des zones rurales. Dans ce cas, la commune doit participer à hauteur de 15 % de l'aide attribuée par ce fonds.

Un des restaurateurs de Villette-de-Vienne a déposé auprès de ViennAgglo un dossier de demande d'aide dans le cadre du FISAC (montant de la subvention sollicitée : 4 059,00 €). Les services de ViennAgglo tiennent la commune informée de la réponse qui sera donnée.

### ☞ **Demande de subvention 1 €/habitant - ViennAgglo**

- ❖ Le dossier de l'association du Sou des Écoles a été finalisé. Il concernait la subvention attribuée dans le cadre du voyage à Paris en juin 2015, découverte de l'Assemblée Nationale par les élus du Conseil Municipal d'Enfants.
- ❖ Pour cette année 2016, deux dossiers doivent être complétés :
  - association Villette-en-Fête : subvention pour le Galop Romain : organisation de la vingtième édition et financement des récompenses, montant sollicité : 1 000,00 €.
  - aménagement du rond-point de la déchetterie par le Conseil Municipal d'Enfants, montant sollicité : environ 700,00 €.
- ❖ Un courrier va être envoyé à toutes les associations villettoises afin de leur expliquer le fonctionnement et le principe des subventions sur le budget annuel du 1,00 € par habitant attribuées par ViennAgglo. Si elles souhaitent faire une demande sur le budget 2017, les associations devront faire parvenir en mairie, avant le 31 janvier 2017, un dossier présentant le projet et le plan de financement. Le conseil municipal statuera sur les dossiers à retenir et à envoyer à ViennAgglo.

### ☞ **Commission voirie**

Un avant-projet d'aménagement de la rue Neuve et du chemin des Abeilles devrait être présenté avant fin juin par les services de ViennAgglo pour un démarrage des travaux à l'automne.

### ☞ **Assainissement**

Des travaux vont être réalisés (durant l'été) sur le collecteur d'égout qui part de Luzinay vers la station du Systépur à Reventin-Vaugris.

En effet, il va être repris sur environ 600 – 700 m le long de la Sévenne, en limite de Chuzelles. S'agissant d'une malfaçon, ces travaux vont être pris en charge à hauteur de 30 % par le bureau d'études et à 70% par l'entreprise ayant suivi et réalisé le chantier.

⇒ **Arrivée de madame Cathy GARCIA-ÉBOLI : 20h15**

### 🔗 Terrain rue Neuve

Afin de repérer les réseaux enterrés passant sur la Neuve, des DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) ont été envoyées à tous les concessionnaires. Ces derniers ont tous répondu : électricité, eau potable, eaux usées, gaz, téléphone. Un géomètre doit être mandaté pour métrage de la surface à vendre.

### 🔗 Fauchage

Le fauchage des bords des voiries a été effectué par les services techniques de ViennAgglo. Un deuxième passage est prévu durant l'été, probablement fin juillet 2016.

### 🔗 Numérotation des rues

Suite à de nouvelles habitations, environ 80 plaques de numérotation ont été commandées et réceptionnées. Pour la distribution, 2 permanences auront lieu en mairie les 6 juin et 10 juin 2016. Un courrier sera envoyé dans le courant de la semaine prochaine à l'attention de tous les administrés concernés.

Onze panneaux d'entrées de lotissements ont également été commandés et réceptionnés. Ils seront installés par les services techniques municipaux.

### 🔗 Ambroisie

Monsieur Jean COLIN, conseiller municipal délégué à l'environnement, explique que la première réunion des référents ambroisie organisée par ViennAgglo a eu lieu le 26 mars 2016.

Comme l'année précédente, c'est madame Anne TRIOLET, chargée de mission, qui pilotera cette campagne 2016 :

- Une journée de l'ambroisie est organisée : elle aura lieu le samedi 18 juin 2016 à Septème.
- Des flyers seront distribués à la population permettant de mieux identifier cette plante responsable de nombreuses allergies surtout à la période critique de floraison : fin juillet - début août. Pour Villette-de-Vienne : environ 800 flyers devront être commandés à ViennAgglo.

### 🔗 Érosion

Monsieur Jean COLIN, conseiller municipal, explique qu'il a participé à une réunion organisée au mois d'avril par le syndicat Rivières des 4 Vallées relative à l'érosion des terres agricoles.

Sur la commune, 2 sites sont concernés par ce phénomène naturel : chemin des Vernes et chemin du Moulin.

Monsieur Michel FOUILLEUX, précise que pour y remédier, il y a 2 solutions simples :

- laisser des bandes enherbées qui stoppent l'eau,
- creuser des fossés.

Monsieur Jean COLIN donne l'exemple de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon qui attribue des subventions aux agriculteurs pour laisser des bandes enherbées particulièrement sur les terrains pentus.

### 🔗 Commission communale des impôts

À l'initiative de la direction générale des finances publiques, la commission communale des impôts directs s'est réunie le 11 avril 2016.

Suite aux permis de construire et aux déclarations préalables accordés, son rôle est de définir une évaluation foncière des propriétés bâties pour les nouvelles habitations ou revoir cette évaluation en fonction des changements apportés, ce qui permet de définir les bases d'impositions sur les surfaces créées.

### 🔗 Urbanisme

Monsieur le maire donne la liste des Permis de Construire (PC) et Déclarations Préalables (DP) accordés :

- PC modificatif : chemin des Vernettes
- DP : chemin du Molaret : construction d'une véranda
- DP : rue de la Forge : construction d'une piscine
- DP : chemin du Maupas : construction d'un abri de jardin
- DP : chemin du Verger : construction d'une pergola
- DP : impasse des Épis : construction d'une piscine
- DP : chemin de l'Oie : construction d'un abri de jardin et d'une pergola
- DP : chemin du Maupas : construction d'une piscine
- DP : Bel Air : division en vue de construire : détachement de 2 lots

### 🔗 DDEN

La DDEN (Délégation Départementale de l'Éducation Nationale) est venue, comme chaque année, visiter l'école du Verger. Elle a transmis à la commune le compte-rendu de cette visite.

Monsieur Olivier LAURENT, conseiller municipal, donne lecture des conclusions de ce compte-rendu :

« *Inquiétudes :*

- *de l'équipe pédagogique quant à la politique du développement de l'informatique au niveau de ViennAgglo : moyens humains et financiers ;*
- *quant au remplacement de Georges FLEUROT, intervenant EPS à l'école. »*

### 🔗 La Poste

Monsieur le maire signale que les services de La Poste ont envoyé un mail précisant que par manque de personnel, le bureau de Villette-de-Vienne était resté fermé les mardi 29 mars 2016 et jeudi 31 mars 2016. En effet, suite à ces fermetures intempestives, il avait fait un courrier à la direction exprimant le mécontentement de la commune et des administrés.

À l'avenir, les services de la poste tiendront la mairie informée de tous les changements pouvant intervenir au niveau des horaires d'ouverture du bureau de Villette-de-Vienne.

### 🔗 Cimetière

Avant que le conseil municipal n'aborde ce sujet, monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, quitte la séance puisqu'il est directement concerné par cette question.

En effet, il possédait une concession perpétuelle dans l'ancien cimetière. Il y a quelques années, la commune a créé une allée à l'emplacement où se trouvaient des tombes abandonnées ainsi que la concession de Monsieur Christian GIRARDET. En échange, ce dernier souhaite aujourd'hui, faire l'acquisition d'une concession dans l'ancien cimetière. Bien que la réglementation en vigueur n'autorise plus la délivrance de concession perpétuelle, en contrepartie de cette cession, il souhaite que cette concession soit « perpétuelle ».

Avant que le conseil municipal ne se prononce, monsieur le maire précise qu'il faut être prudent et ne pas créer de précédents.

Monsieur Olivier LAURENT propose de procéder à un échange d'emplacement et ainsi de garder le principe de concession perpétuelle.

À la majorité (14 voix pour, 1 voix pour la vente, 1 abstention), le conseil municipal se prononce favorablement au principe d'échange d'emplacement de concession perpétuelle.

Monsieur Christian GIRARDET revient reprendre le cours de la séance. Monsieur le maire l'informer de la décision prise par le conseil municipal.

#### 🔗 **Déchets sauvages**

Une incivilité de plus à la déchetterie : un four a été déposé à l'extérieur, à proximité des containers sélectifs, alors qu'elle était fermée. Monsieur Christian GIRARDET, conseiller municipal, a fait paraître un article de presse dénonçant ces actes d'incivilité.

#### 🔗 **Maison Tochon**

Madame Géraldine GUINAND, conseillère municipale, explique qu'à la dernière réunion concernant la maison Tochon, monsieur Olivier LAURENT s'est retiré de la responsabilité de ce groupe de travail. Monsieur Jean TISSOT et madame Cathy GARCIA ÉBOLI, conseillers municipaux, ont démissionné. Il reste donc 4 personnes au sein du groupe. Elle pose la question du devenir des réflexions qui ont déjà été menées.

Monsieur le maire suggère de lancer un appel à projet.

Dans le même temps, la réflexion concernant les ateliers communaux doit être poursuivie : construction neuve ou réhabilitation du grand hangar des anciens entrepôts CARA :

- travailler en collaboration avec les employés des services techniques pour cibler leurs besoins ;
- état des lieux à faire pour déterminer les besoins en termes de surfaces ;
- recensement des terrains potentiels pour la construction d'un bâtiment neuf ;
- formaliser un bâtiment idéal.

Madame Sylvie LE PRADO et messieurs Bernard LOUIS, Éric TARTAVEL, Olivier LAURENT, Richard VALAT, Michel FOUILLEUX sont volontaires pour constituer ce nouveau groupe de travail.

#### 🔗 **Réunion commission affaires scolaires**

Madame Isabelle DÉPREUX informe l'assemblée que la prochaine réunion de la commission des affaires scolaires aura lieu le lundi 23 mai 2016, à 18h30, en mairie.

#### 🔗 **Caravan'jeux**

Madame Virginie COUCHOUD, conseillère municipale, informe le conseil municipal que la séance de clôture de l'édition 2016 de Caravan'jeux aura lieu le vendredi 3 juin 2016 de 14h00 à 19h00 dans le parc du château. Un repli est prévu à la salle polyvalente en cas de mauvaise météo.

Un verre de l'amitié sera offert par la commune à 18h30.

À partir de 21h00, Villette en Fête propose un repas chili-brownie : 8€/adulte, 6 €/enfant.

#### 🔗 **Comice agricole de Luzinay**

Madame Virginie COUCHOUD demande si la commune de Villette-de-Vienne sera représentée, par un char, au comice agricole qui aura lieu en septembre sur la commune de Luzinay. Absent des festivités des communes du secteur depuis de nombreuses années, son retour va être sûrement un événement important.

Effectivement, comme en témoignent messieurs Jean COLIN et Christian GIRARDET, les comices agricoles étaient autrefois synonymes de grandes fêtes populaires qui rassemblaient les communes et auxquelles jeunes et moins jeunes participaient avec un réel plaisir.

Le conseil municipal considère que c'est à l'association Villette en Fête d'étudier sous quelle forme la commune peut signer sa participation à cette aventure.

#### 🔗 **Sculpture**

Après quelques soucis de finition, monsieur STORA a terminé son œuvre : une sculpture de poire qui sera implantée sur l'îlot de la Départementale 36, à l'entrée de Villette-de-Vienne en provenance de Chuzelles.

#### 🔗 **Acquisition d'un étang**

Monsieur Jean COLIN souhaite savoir si les formalités d'acquisition d'un étang chemin des Vernes avancent auprès de maître MOINE, notaire de la commune. Monsieur le maire précise qu'effectivement maître MOINE est en contact avec le conseil de Madame SIBERT, née SAUGE, propriétaire actuelle de l'étang.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Le prochain conseil municipal est fixé au 29 juin 2016 à 19h00.**

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Christophe FOURNIER		Géraldine GUINAND	
Éliane LAFAYE		Isabelle DÉPREUX		Nathalie POINGT			
Michel FOUILLEUX				Christian GIRARDET			
Isabelle DÉPREUX				Émile BUTHION	xxxxxxxxxxx		
Éric TARTAVEL				Richard VALAT			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Véronique GRILLET			
Jean TISSOT				Olivier LAURENT			
Virginie COUCHOUD				Géraldine GUINAND			
Jean COLIN				Brice SAINVOIRIN	xxxxxxxxxxx		
Sylvie LE PRADO							